LE POINT EN RECHERCHE

Janvier 2004

Série Socio-économique 04-009

QUANTIFIER LA CONCEPTION UNIVERSELLE : UN PROGRAMME À METTRE EN OEUVRE

Introduction

Réalisée dans le cadre du Programme de subventions de recherche (PSR) de la SCHL, cette étude porte sur la conception universelle, définie comme étant « la conception de produits et d'environnements utilisables par tout individu, dans la plus grande mesure possible, sans nécessité d'adaptation ou de design spécialisé ».

La conception universelle repose sur sept principes :

1. Utilisation égalitaire
2. Flexibilité d'utilisation
3. Utilisation simple et intuitive
4. Information perceptible
5. Tolérance pour l'erreur
6. Effort physique minimal
7. Dimensions et espace libre pour l'approche et l'utilisation

Le Center for Universal Design (www.design.ncsu.edu/cud) soutient que la conception universelle a pour objet de simplifier la vie de tous et chacun en faisant en sorte que les produits, les communications et le milieu bâti soient utilisables par le plus grand nombre de personnes possible, moyennant des coûts supplémentaires modestes ou nuls. La conception universelle profite aux personnes de tous âges et de toutes capacités.

Cette étude du Programme de subventions de recherche avait pour objectif d'élaborer une méthode de collecte et d'organisation de l'information dans le but de mettre en place et de promouvoir la conception universelle.

Les chercheurs ont donc créé une équipe nationale formée de personnes de toutes les régions du Canada issues de champs d'activité et de milieux universitaires très variés et partageant un intérêt pour la conception universelle. L'équipe était constituée de défenseurs des droits des personnes handicapées, de spécialistes en réhabilitation, d'architectes, de designers d'intérieurs, de représentants gouvernementaux de la santé et des services sociaux, d'urbanistes et de gérontologues.

Cette équipe nationale avait pour mandat de trouver comment recueillir et organiser l'information de manière à promouvoir la conception universelle.

Pour les besoins de l'étude, le terme « conception » regroupait une fourchette d'applications dépassant le seul cadre bâti; ainsi, les aménagements paysagers, les programmes et les politiques étaient aussi considérés. On a d'abord mis l'accent sur la nécessité d'obtenir des « données dimensionnelles », jusqu'ici inexistantes, devant permettre la mise en œuvre de la conception universelle. Pendant qu'on se penchait sur cette question, l'Équipe nationale a soulevé une autre question primordiale : le sentiment de l'équipe selon lequel la conception universelle ne deviendrait pas plus courante grâce à la seule présence de données dimensionnelles si elle ne bénéficiait pas en plus de valeurs fondamentales et de modèles appropriés.

Méthode

La méthode consistait en une recherche documentaire approfondie dont les résultats ont été consignés et résumés dans un document de discussion. Ce document a fourni un état de la situation aux membres de l'Équipe nationale.

63416

SCHL CMHC

AU COEUR DE L'HABITATION

Canada

Les discussions des membres de l'Équipe nationale ont fait ressortir différents points de vue et expériences quant à l'application de la conception universelle, lesquels ont donné lieu à des recommandations en vue d'activités futures.

Résultats

Bien que le principe de la conception universelle soit de plus en plus reconnu, celle-ci demeure définie par l'intermédiaire de concepts. L'une des forces de la conception universelle est son adaptation aux particularités d'une population dont les fonctions et les capacités varient énormément.

Les concepteurs ont l'habitude de travailler en fonction de « moyennes » ou alors en fonction d'utilisateurs très particuliers ou de groupes indéterminés. C'est pourquoi des exigences dimensionnelles ont été recueillies et présentées à l'appui d'un groupe « moyen » ou d'un groupe cible bien précis. La recherche documentaire a mis en lumière le fait que certaines données dimensionnelles importantes et fondamentales n'existent tout simplement pas :

- Pour les données standards, il manque des renseignements précis (qui sont parfois carrément inexistants), complets et inclusifs sur l'éventail des variables humaines au sein de la population en général.
- La plupart des directives sont soit basées sur les dimensions découlant d'une conception sans obstacles, dont le point de départ est une personne hypothétique en fauteuil roulant, soit sur des dimensions qui excluent toute information relative aux personnes handicapées.
- Les personnes mesurées pour l'obtention des données existantes représentent un petit groupe exclusif.
- Les tâches mesurées ne représentent pas nécessairement des situations réelles.
- Les besoins dimensionnels de certains groupes marginalisés sont séparés des groupes dits « normaux » ou « en santé », ce qui rend très difficile, voire impossible, la tâche de concevoir quelque chose pour toute la gamme des capacités.

Conclusions

Cette étude a fait ressortir l'importance et l'utilité de la conception universelle dans de nombreux champs d'activité différents. C'est un outil qui pourrait s'avérer un puissant allié pour ceux qui cherchent à rendre la société plus inclusive.

Voici quelques recommandations pour l'avenir :

1. Mesures quantitatives

Les bases de données existantes doivent être passées en revue en fonction de critères rigoureux afin de faire en sorte que les personnes handicapées et les adultes âgés soient pris en compte et qu'il y ait des mesures statiques et dynamiques appropriées pour eux. Cette information doit être rassemblée de manière que les données concernant les personnes handicapées et les adultes âgés soient ajoutées à celles touchant le reste de la population. On doit établir des liens entre les données quantitatives et l'information qualitative concernant la conception universelle.

2. Mesures qualitatives

Les principes de la conception universelle doivent être définis et expliqués en termes utiles et concrets.

3. Modèles

Une démarche devant faciliter une promotion favorable et la dissémination de la conception universelle doit être mise sur pied grâce à l'emploi de modèles et de pratiques exemplaires. Ces modèles feraient entre autres la démonstration de politiques, de programmes et de services ayant bénéficié des principes de la conception universelle.

4. Leadership

Il importe de créer un organisme national qui se chargerait de promouvoir la conception universelle au moyen de programmes de formation, de recherches, de pratiques exemplaires et de directives. Cet organisme devrait être en mesure de fournir des liens vers les organisations, les consommateurs, les recherches, les programmes, les modèles, les bases de données, les chercheurs et les concepteurs.

5. Étapes suivantes

Il faudrait organiser une conférence de concertation nationale dans le but d'établir un plan d'action fondé sur les résultats de l'étude dont il est ici question et sur les travaux de l'Équipe nationale. Ce plan d'action confirmerait les engagements à l'égard de ce projet ainsi qu'à l'égard de l'élaboration et de la mise en œuvre de modèles.

2007-00639

Directeur de projet : Thomas Parker, Division des politiques et de la recherche, SCHL

Consultants pour la recherche : Gail Finkel et Yhetta Gold, F-G Consortium, Winnipeg, en collaboration avec Betty Havens et Juliette Cooper

Ce Point en recherche a été rédigé par : Line Gullison, SCHL

Ce projet a été réalisé (ou : réalisé en partie) grâce au soutien financier de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de son Programme de subventions de recherche, subventions qui sont octroyées au terme d'un concours annuel. Les idées exprimées sont toutefois celles de l'auteur (ou : des auteurs) et ne représentent pas la position officielle de la SCHL. Pour en savoir plus sur ce programme, visitez le site Web de la SCHL à **www.schl.ca** ou communiquez avec l'agent de projets, Recherche d'initiative privée, par courriel, à erp@cmhc-schl.gc.ca, ou par la poste à : Agent de projets, Recherche d'initiative privée, Programme de subventions de recherche, Division de la recherche et des politiques, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 700 chemin de Montréal, Ottawa (Ontario) K1A 0P7.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1 800 668-2642
Télécopieur : 1 800 245-9274

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB : www.schl.ca

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La SCHL se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

61170